

FICHE DE POSTE

Date de mise à jour : 26/01/2023 BOP

I – DEFINITION DU POSTE

1	SERVICE : DIRECTION DE L'AVIATION CIVILE
2	LIBELLE DU POSTE : Pompier d'aérodrome SSLIA / AFIS /SPPA
3	NIVEAU DE RESPONSABILITE : 2
4	CATEGORIE DE LA MAQUETTE FUTURE : C
5	CATEGORIE DE LA MAQUETTE ACTUELLE : C
5	FILIERE DE LA MAQUETTE FUTURE : FTE
6	IMPUTATION BUDGETAIRE : PROGRAMME : 962.02 CODE POSTE : 9719 CENTRE DE TRAVAIL : 3471 PROGRAMME RH : 975.04
7	LOCALISATION GEOGRAPHIQUE : Tuamotu - TIKEHAU
8	FINALITE / DESCRIPTIF SYNTHETIQUE : L'agent intervient dans les missions de sauvetage et de lutte contre l'incendie lors d'accidents ou d'incidents d'aéronefs. Par des actions de veille, de surveillance et de prévention des risques, contribue à la préservation des vies humaines, des biens et de l'environnement. Il assure la gestion et le suivi au quotidien de l'exploitation de l'aérodrome dans le respect des réglementations SSLIA (Service de sauvetage et de lutte contre l'incendie lors d'accidents ou d'incidents d'aéronefs) et AFIS (Aerodrom Flight Information Service) et SPPA (Service Prévention Péril Animalier) en vigueur.
9	EFFECTIFS ENCADRES A B C D Autres NOMBRES : Néant
10	SUPERIEUR HIERARCHIQUE DIRECT : Chef de cellule d'aérodrome de TIKEHAU
11	MOYENS SPECIFIQUES LIES AU POSTE : - Equipements vestimentaires (tenue de protection) liés à la fonction ; - Véhicules SSLIA adaptés à la classe d'aéronefs desservant l'aérodrome. - Véhicule SPPA ou adapté, fusil de chasse, matériel pyrotechnique, matériel de capture d'animaux.
12	CONTRAINTES ET AVANTAGES DU POSTE : - Horaires irréguliers ; - Agrément définie par la réglementation ; - Aptitude physique et médicale définie par la réglementation ; - Indemnités de sujétions spéciales en fonction du service rendu : SSLIA, AFIS et SPPA. - Obligations d'entraînement et de formation continue définies réglementairement.
13	ACTIVITES PRINCIPALES : <u>SSLIA :</u> - Maintenir les conditions opérationnelles de l'aérodrome ; - Prévenir tout incendie ou accident d'aéronef ; - Intervenir sur tout incendie ou accident d'aéronef ; - Intervenir sur tout incident mettant en péril la sécurité des personnes et des biens en zone d'aérodrome (ZA) ou en zone voisine d'aérodrome (ZVA) en dehors d'une situation d'état d'alerte ;

	<ul style="list-style-type: none"> - Assurer les vérifications périodiques du matériel et des équipements de protection individuels mis à disposition du service ; - Entretien et reconditionner les différents matériels d'intervention ; - Appliquer et faire appliquer les consignes opérationnelles propres à chaque aérodrome inclus dans le recueil des consignes opérationnelles ; - Pratiquer les activités de maintien réglementaire de l'aptitude physique. <p>AFIS :</p> <ul style="list-style-type: none"> -Notifier les évènements de sécurité ; -Assurer le service d'information de vol d'aérodrome et le suivi de l'information aéronautique ; -Assurer le service d'alerte ; -Mettre en œuvre les aides à l'atterrissage ; -Appliquer et faire appliquer les consignes du MANEX (manuel d'exploitation AFIS) ; -Participer aux études de sécurité relative à l'aérodrome ; -Etablir les comptes-rendus, relevés et documents d'exploitation de l'aérodrome. <p>SPPA :</p> <p>Mettre en œuvre les consignes opérationnelles du SPPA ; Entretien le matériel destiné à l'exécution du SPPA ; Gérer les stocks de munitions ; Remplir et transmettre les formulaires mis en place ; Etudier et observer la faune aviaire présente sur l'aérodrome ; Proposer des solutions de réduction du risque animalier ; Evaluer et suivre le risque animalier sur l'aérodrome et ses environs ; Suivre des travaux liés au SPPA ; Entretien les véhicules terrestres et marins du SSLIA, du SPPA et de liaison en fonction du programme établi.</p>
--	--

14	<p>ACTIVITES ANNEXES :</p> <ul style="list-style-type: none"> -Veiller à l'entretien de 1^{er} niveau des véhicules SSLIA, des bâtiments, des accotements et du fauchage. -Vérifier sur site l'état opérationnel de l'aérodrome en matière d'AFIS <p><i>*La liste des activités n'est pas limitative et le poste devra s'adapter à l'évolution générale du service, notamment lors de modification réglementaires (réduction ou extension) de ses missions</i></p>
----	---

II – PROFIL PROFESSIONNEL

15	CADRE D'EMPLOI : Pompiers d'aérodromes
16	SPECIALITE SOUHAITABLE : Diplôme national du brevet ou diplôme de niveau V inscrit au répertoire des qualifications professionnelles ou qualification SSLIA en cours de validité depuis moins de deux ans ou Sapeur-pompier professionnel ou volontaire, diplôme de premier secours PSE1 / PSE2, permis poids lourds, permis bateau.

S : Sensibilisation A : Application E : Expert

17	COMPETENCES :	S	A	E
	Techniques et tactiques d'intervention sur incidents et accidents d'aéronefs			X
	Connaissances des gestes de secours			X
	Travail en équipe		X	
	Sens aigu de la discipline			X
	Maîtrise de soi dans les situations difficiles		X	
	Rigueur et le sens de l'organisation			X
	Connaissances en aéronautique		X	
	Maîtrise des outils informatiques		X	

18	EXPERIENCE PROFESSIONNELLE SOUHAITEE : Notions relatives aux métiers de pompier, de secouriste, de mécanicien et en matière d'incendie.
19	FORMATION D'ADAPTATION OBLIGATOIRE : Formation initiale de pompier d'aérodrome SSLIA et formation initiale PPA et sécurité de l'arme et sur site en fonction d'un aérodrome PPA, formation AFIS (Faa'a et sur site), habilitation électrique sur les aérodromes dotés de moyens de radionavigation
20	DUREE D'AFFECTION SOUHAITABLE DANS LE POSTE : 5 ans minimum

Le Chef de Service :

Date :

Signature :

l'agent

Date :

Signature :